

Saisir sur GIDAF ses résultats d'autosurveillance fréquente des émissions

14 juin	Marseille	Entreprises : ICPE toute taille
1 Jour (7h) 9h-17h		Public : Ingénieurs et Techniciens de l'industrie en charge de la surveillance des émissions, responsable HSE, inspecteurs ICPE, laboratoires prestataires de saisie.
600 € HT adhérent 750 € HT non adhérent		Pré-requis : Aucun
		Contact - inscription : Brigitte REBOURG - afip@urip.fr Tél 04 91 14 30 77 Fax 04 91 56 01 91
		Réf. formation : 2021-011

Cette formation peut être réalisée en intra entreprise

Objectifs

- Connaître les éléments contextuels et réglementaires de l'autosurveillance et de la mise en place du site internet de Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente (GIDAF).
- Acquérir les connaissances de base pour saisir, exploiter et transmettre les données de surveillance des émissions sur GIDAF.

Moyens pédagogiques et techniques



Intervenant

Aurélie FLOCH, Chargée de mission ENVIRONNEMENT INDUSTRIE.

PROGRAMME

CONTEXTE

- L'autosurveillance réglementaire
 - Pour l'inspection des ICPE (DREAL)
 - Pour le Suivi Régulier des Rejets (Agence de l'eau)
- La création de GIDAF
- Modalités de déclaration depuis le 1er janvier 2015 et évolutions à venir

SITE INTERNET GIDAF

- La détermination amont du support de déclaration
 - Cadre de surveillance
 - Structure de surveillance
- L'ergonomie générale du site
- Les déclarations sur GIDAF
 - Saisie des résultats de mesure par type de déclaration
- **AS Dreal et Agence de l'eau, contrôles externes, Légionelles, Eaux souterraines**
 - Étude progressive cycle après cycle : de l'initialisation à la validation.
- Les canaux de communication
- L'exploitation des données
 - Exploitation en interne par l'industriel
 - Exploitation en externe

EXERCICE PRATIQUE – manipulation de l'outil